

Affichage : le 21/01/2025

COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 16/01/2025
--

Présents : MME B. GOSSET, MM. J.M HENON, F. LAHOUSSE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Challenge futsal féminin

Mail d'un dirigeant de Colembert déclarant forfait pour le challenge futsal féminin de son équipe.

Journée du 12/01/2025

30139615 HARDINGHEM Us A – COLEMBERT Us A : forfait de COLEMBERT (mail du club) Homologué : HARDINGHEM Us A 3 – COLEMBERT Us A B 0 par forfait. Amende minorée de 50€ à COLEMBERT.

30139616 COULOGNE Es A – RENESCURE Js A : forfait de RENESCURE (mail du club). Homologué : COULOGNE Es A 3 – RENESCURE Js A 0 par forfait. Amende de 100€ à RENESCURE.

Journée du 19/01/2025

30139899 ARQUES FUTSAL A – RENESCURE Js A : Forfait de RENESCURE (mail du club). Homologué : ARQUES Futsal A 3 –RENESCURE Js A 0 par forfait. Amende minorée de 50€ à RENESCURE.

Journée du 26/01/2025

30139957 COLEMBERT As A – VIEILLE EGLISE Ca A : Forfait de COLEMBERT (mail du club). Homologué : COLEMBERT As A 0 – VIEILLE EGLISE Ca A 3 par forfait. Amende minorée de 50€ à COLEMBERT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON